

## **RAPPORT DE MINORITÉ - COMMISSION DES FINANCES (CoFin)**

**concernant le préavis de la Municipalité n° 23/2025 : Requalification du plat de la Croix-Blanche (phase 2) et instauration d'une zone 30 km/h – Demande de crédits de construction**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La CoFin, composée de Madame Paola Pache, Messieurs Corentin Binamé, Michael Crottaz, Yves Fauth, Richard Golay, Fabien Loi Zedda, Marc Veraguth et Sandy Warth, a étudié le préavis municipal no 23/2025 lors de sa séance du 21 avril 2026. Monsieur Paul Habfast était excusé et non remplacé.

Madame Brigitte Crottaz, Municipale, Monsieur Roland Perrin, Municipal, Monsieur Frédéric Benitez, adjoint au chef de service de l'urbanisme, représentaient la Municipalité.

### **Informations préalables**

La minorité de la commission tient en premier lieu à remercier le président de la commission pour la qualité de la synthèse des discussions et pour la conduite rigoureuse de nos travaux.

Si la majorité de la commission a choisi de recommander le refus du préavis, la minorité souhaite néanmoins porter à l'attention du Conseil communal plusieurs éléments qui l'amènent à une appréciation différente de la situation.

### **Sur le montant global du préavis**

La minorité comprend les réserves exprimées quant à l'enveloppe totale proposée pour la réalisation simultanée des travaux sur la place de la Croix-Blanche et sur la route de la Croix-Blanche. À cet égard, il convient de rappeler que les travaux relatifs à la route sont susceptibles de susciter d'importantes oppositions, rendant peu probable leur réalisation avant 2028–2030. La Municipalité est d'ailleurs pleinement consciente qu'il serait préférable, le cas échéant, de différer cet investissement jusqu'à ce que les conditions soient réunies pour mener ce chantier dans de bonnes conditions.

### **Sur l'urgence des travaux relatifs à la place de la Croix-Blanche**

La situation est sensiblement différente s'agissant de la rénovation de la place elle-même. La minorité souhaite souligner que cet investissement revêt un caractère plus urgent, pour plusieurs raisons :

- La sécurité incendie des immeubles riverains impose des aménagements qui ne sauraient être indéfiniment différés ;
- L'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite doit être garantie conformément aux exigences légales en vigueur ;
- Plus généralement, la place de la Croix-Blanche constitue un espace central pour la vie communale d'Epalinges, et sa rénovation contribuerait à offrir un cadre de vie de qualité à l'ensemble des habitant.es.

## Sur la synchronisation avec les travaux des Retraites Populaires

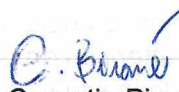
Un élément déterminant plaide en faveur d'une décision rapide : les Retraites Populaires ont planifié la rénovation complète du centre commercial attenant, avec un démarrage des travaux prévu en 2027. Cette concomitance représente une opportunité qu'il serait regrettable de laisser passer. En effet, une coordination étroite entre les deux chantiers permettrait d'optimiser les nuisances pour les riverains et les usagers, et de valoriser pleinement la nouvelle composition commerciale du centre dès l'ouverture de celui-ci. À l'inverse, si les travaux de la place devaient intervenir après l'achèvement du chantier des Retraites Populaires, il faudrait rouvrir un nouveau chantier peu après la fin du précédent — situation peu satisfaisante pour la qualité de vie des habitants.

### Proposition d'amendement

Fort de ces considérations, la minorité propose de dissocier les deux objets d'investissement contenus dans le préavis. Elle soumet ainsi un amendement visant à ne soumettre au vote du Conseil communal que la partie relative à la rénovation de la place de la Croix-Blanche et de supprimer les points 2 et 3 des conclusions du préavis, les travaux concernant la route pouvant faire l'objet d'un préavis distinct lorsque les conditions politiques et techniques seront favorables à leur réalisation.

La minorité invite le Conseil communal à accueillir favorablement cet amendement et à saisir l'opportunité que représente la synchronisation avec les travaux du centre commercial pour doter Epalinges d'une place centrale rénovée, sûre et accueillante.

Epalinges, le 29 avril 2026

  
Corentin Binamé

Rapporteur pour la minorité